

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Aménagement Durable
Pôle Etudes et Aménagement
Mission Immobilier Foncier et Procédures

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de CERGY

Par arrêté n° 2017-14067 du 02 mai 2017 le préfet a prescrit l'ouverture, au profit de Réseau de transport d'électricité (RTE), d'une enquête publique portant sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage pour l'extension du poste électrique de Cergy.

Elle se déroulera du **lundi 29 mai 2017 au mardi 27 juin 2017 inclus**.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier à la mairie de CERGY aux heures habituelles d'ouverture au public de ses bureaux. Elles pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet suivant : <http://www.ville-cergy.fr> rubrique les-services-et-demarches, sous l'onglet urbanisme.

Un poste informatique sera mis à disposition du Point info jeunesse de la mairie, sis 3 place de l'Hôtel de Ville, 95801 Cergy Pontoise Cedex, accessible PMR aux horaires d'ouvertures de la mairie.

Les personnes intéressées pourront transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de CERGY ou adresser un courriel à l'adresse suivante : enquetepublique@ville-cergy.fr. Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public.

M. Paul GALAN, Directeur administratif, est nommé commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie, afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés aux dates et heures précisées ci-après :

le lundi 29 mai 2017	de 9h00 à 12h00
le samedi 10 juin 2017	de 9h00 à 12h00
le jeudi 15 juin 2017	de 14h30 à 17h30
le mercredi 21 juin 2017	de 14h30 à 17h30
le mardi 27 juin 2017	de 14h30 à 17h30

Le Commissaire-Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par le commissaire-enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande à la Préfecture du Val d'Oise, Direction départementale des territoires, Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable et déposées en mairie de CERGY.

Elles seront également diffusées sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, rubrique Publications, onglet Avis-d'ouverture-d'enquêtes-publiques.